



## Rémunération dimanche et JF - hôtesse accueil

Par **Carole1983**, le 11/06/2014 à 14:22

Bonjour

J'ai travaillé quelques années comme hôtesse d'accueil dans une résidence service pour personnes âgées.

J'étais en CDD (signature du contrat pour chaque journée de remplacement).

La plupart de mes remplacements se tenaient les samedis et dimanches, parfois les jours fériés.

Ma paie était la même, que ce soit un samedi ou un dimanche.

Je souhaite savoir s'il est normal que la paie était la même le samedi, le dimanche et les jours fériés. Je n'arrive pas à trouver l'information dans la convention collective de la restauration.

Merci par avance pour vos réponses.

Cordialement  
Carole

Par **moisse**, le 11/06/2014 à 19:21

Bonsoir,

Il m'étonnerait fort que votre convention collective soit celle de la restauration.

Si tel est quand même le cas, les dimanche ne sont pas payés différemment que les jours de semaine.

C'est pour cela que les syndicats se battent, même contre les salariés, contre l'ouverture des commerces le dimanche.

Actuellement les commerces en dérogation paient leurs salariés volontaires en "sur salaire", 50 ou 100% en sus.

Mais les commerces traditionnellement ouverts le dimanche (boulangerie, restauration...) paient le même salaire sans prime et sans volontariat.

C'est cela qui guette les autres.

Par **Carole1983**, le **13/06/2014** à **10:56**

Bonjour

En fait je ne suis pas que l'emploi d'hôtesse d'accueil dépende de la convention de la restauration.

Sinon, quelle pourrait être la convention ? Merci pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **13/06/2014** à **11:49**

Bonjour,

La convention collective applicable doit être indiquée sur les feuilles de paie.